

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ISTRES
Nom :	52° COURSE DE COTE DE LA VILLE D'ISTRES
Date :	2/3 MAI 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	REGIONAL
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	13/02/2026 n°18
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	13/02/2026 n° 134
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	PECOUT
Téléphone :	0615321912
Mail :	asa.istres@yahoo.fr
Organisateur technique	
Nom :	ASA ISTRES
Adresse :	PAVILLON DES SPORTS 13800 ISTRES
Téléphone :	0615321912
Mail :	asa.istres@yahoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUFRESNE Régis.....	Licence n°2484__
Commissaires Sportifs	Mme EYRAUD Delphine.....	Licence n°132992
	M. POUQUINE Georges.....	Licence n°20225_
Directeur de Course	Mme ALAIN Marie Laure.....	Licence n°228679_
Directeurs de Course Adjoint	M. BARDIN Yannick	Licence n°46622__
Commissaire Technique responsable	M. BIAGIONI Christophe.....	Licence n°169294
Commissaires Techniques adjoints	M. PRADO Philippe.....	Licence n°56333__
	M. BLANC Philippe.....	Licence n°38131
	M. FERCHICHI Fayçal.....	Licence n°127836
Médecin responsable	Mme GRANDMOUGIN Aude.....	Licence n°364205
Chargé de la mise en place des moyens	M. REYNIER THIERRY	Licence n°240654_
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. FERCHICHI Nathalie.....	Licence n°137842_
Chargé des Commissaires de route	M. CEZERAC Cédric.....	Licence n°139717_
Chronométreurs	M. EYRAUD Adrien	Licence n°204382_
	M. JACCHERI Sandrine	Licence n°150615_

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements (date & heure)	28 avril 2026 - 24h00
Publication de la liste des engagés (date & heure)	30 avril 2026 - 20h00
Vérifications administratives (lieu, date & heure)	Samedi 2 MAI 2026 - 9h/12h
Vérifications techniques (lieu, date & heure)	Samedi 2 MAI 2026 - 9h15 / 12h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (date & heure)	Samedi 2 MAI 2026 - 13h00
Briefing des commissaires (date & heure)	Samedi 2 MAI 2026 - 13h30
Essais non chronométrés Essais chronométrés (date & heure) 2 montes	Samedi 2 mai 2026 14h30 Samedi 2 MAI 2026 après essais non chrono et Dimanche 3 MAI 226 à 8H 30
Briefing des pilotes (date & heure)	Ecrit et remis aux pilotes lors des vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (date & heure)	Samedi 2 mai 2026 19h00
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (date & heure)	Samedi 2 mai 2026 à 11h00
Course	
3 Montées de Course	Dimanche 3 MAI à partir de 10h30
4 ^{ème} Montée de Course si le temps le permet et	sur décision de la Direction de Course
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium (date & heure)	Dimanche 3 Mai 2026 à l'arrivée sur la Ligne Départ
Remise des prix (date & heure)	Dimanche 3 Mai 2026 Ligne de Départ (Espace 233 CEC LES HEURES CLAIRES si mauvais temps)

Tout concurrent ne se présentant pas dans son ordre ne pourra prétendre au départ, sauf autorisation de la Direction de Course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le Samedi 2 MAI 9h/12h.....lieu PARKING CEC LES HEURES CLAIRES

Vérifications techniquesle Samedi 2 MAI 9h15/12h15lieu PARKING CEC LES HEURES CLAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse GARAGE MPR ZAC DU TUBE 13800. ISTRES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle ; soit le Samedi 2 mai 2026. à 12 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 2 mai 2026 à 11h00 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

La voiture à contrôler devra être descendue de la remorque.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : PAVILLON DES SPORTS CLAUDE ECOFFET BP 30008 13800. ISTRES
Jusqu'au 28/04/2026 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 380 €, réduits à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 max

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) SAM / LOVAUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de ...ISTRES..... a le parcours suivantCD 16.....

La course se déroulera en ...4..... montées si possible (sur Décision du Directeur de Course).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départsur D16 AU NIVEAU DU PARKING AMENAGE (EX CABANE DES PECHEURS)

Arrivée ...Face au Domaine de Conclué

Pente moyenne : 3%

Longueur du parcours : 1500m

Modalités de retour au départ : en convoi dans le sens inverse sous les ordres du Directeur de course..

Parc de départ D16.....

Parc d'arrivée D16 au niveau du domaine de la côte

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès en envoi encadré.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu D16

Tous les concurrents qui ne seront pas au départ de leur convoi depuis leur parc d'assistance ne pourront plus se rendre en prégrille et se verront refuser le départ.

Tout véhicule gênant pourra être sanctionné.

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à. CEC LES HEURES CLAIRES pour les voitures fermées et Place Charles de Gaulle (Ecole Jacqueline Auriol) + Corniche de Suffren pour les voitures ouvertes

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de7 heures, le 2 MAI 2026.....

Les remorques devront être garées au Terrain MULTISPORTS à proximité du parc concurrents CEC LES HEURES CLAIRES

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé D16 **Ligne de Départ**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications.....
- Pendant les essais et la course au parc départ : **PATRICK SOFT**.....
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : **PATRICK SOFT**.....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu Ligne de Départ

Téléphone permanence n° 0615321912 ou 0608232770

Centre de secours le plus proche :

Lieu : POMPIERS ISTRES Téléphone n° 0825 74 35 35.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p ESSAIS

Tous les conducteurs seront tenus de prendre part à au moins une séance d'essais chronométrés.

(Voir Reglt standard des Courses de Côte)

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera un briefing écrit remis aux pilotes lors des Verif Adm

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général
- un classement par classe
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

La remise des prix se déroulera le 3 MAI 2026 à 18H30 heures sur la ligne de départ.

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*